



Rapport d'activité 2023

N°8



Générateur participatif d'énergies

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président

pour témoigner sur une année de fonctionnement

1

Une mission

pour développer les énergies renouvelables

2

Carte d'identité

pour rencontrer le Conseil d'administration

4

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML

6

Éolien

pour utiliser l'énergie du vent

8

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

10

Les chiffres

pour faire les comptes

13

Directeur de la publication

Jean-Michel Jeannin

Dépôt légal en cours

Tirage

250 exemplaires - juillet 2024

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies
sauf mention contraire

Photo couverture :
photomontage de la centrale
photovoltaïque Le Toit du
Monde Occidental
© Médiaterre Conseil

Le mot du Président

pour témoigner sur une année de fonctionnement

**Développer
les énergies
renouvelables** pour
réussir la transition
énergétique locale



2023 aura été pour la SEML une année que l'on pourrait qualifier de « solaire ». Enquêtes publiques, réunions publiques et 2 permis déjà accordés pour la construction de centrales photovoltaïques au sol. Les premières pierres devraient être posées à l'automne 2024 pour une mise en exploitation courant 2025. Les prochains permis devraient arriver en 2024. Je m'en réjouis fortement.

Côté éolien, si certains projets ne verront malheureusement pas le jour, nous avons tout de même une autorisation partielle pour notre projet éolien de l'Orée des bois. 4 éoliennes, sur les 6 initialement prévues, pourront peut-être un jour elles aussi contribuer à la production d'électricité locale. Vous le constatez, la SEML Côte-d'Or Énergies contribue activement, à son niveau, au développement de

la transition énergétique. Elle est un acteur local œuvrant surtout et avant tout dans l'intérêt du territoire et de ses habitants. Elle valorise les ressources locales et renouvelables tout en reversant les bénéfices au territoire. Les projets sur lesquels elle travaille sont cohérents et toujours bâtis en concertation avec les acteurs, quels qu'ils soient.

La transition énergétique devient année après année un sujet préoccupant, pour ne pas dire inquiétant. Ne parle-t-on pas aujourd'hui d'« urgence climatique » ? Et tout le monde est concerné. Tout le monde peut contribuer à diminuer son empreinte carbone.

À son échelle, la SEML, portée par des administrateurs motivés, apporte sa pierre à l'édifice.

Une mission

pour développer les énergies renouvelables

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité. Elle œuvre sur les territoires de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.

Alors que l'urgence climatique ne cesse de se préciser, la SEML Côte-d'Or Énergies ambitionne de développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et répondant ainsi aux objectifs nationaux et régionaux.

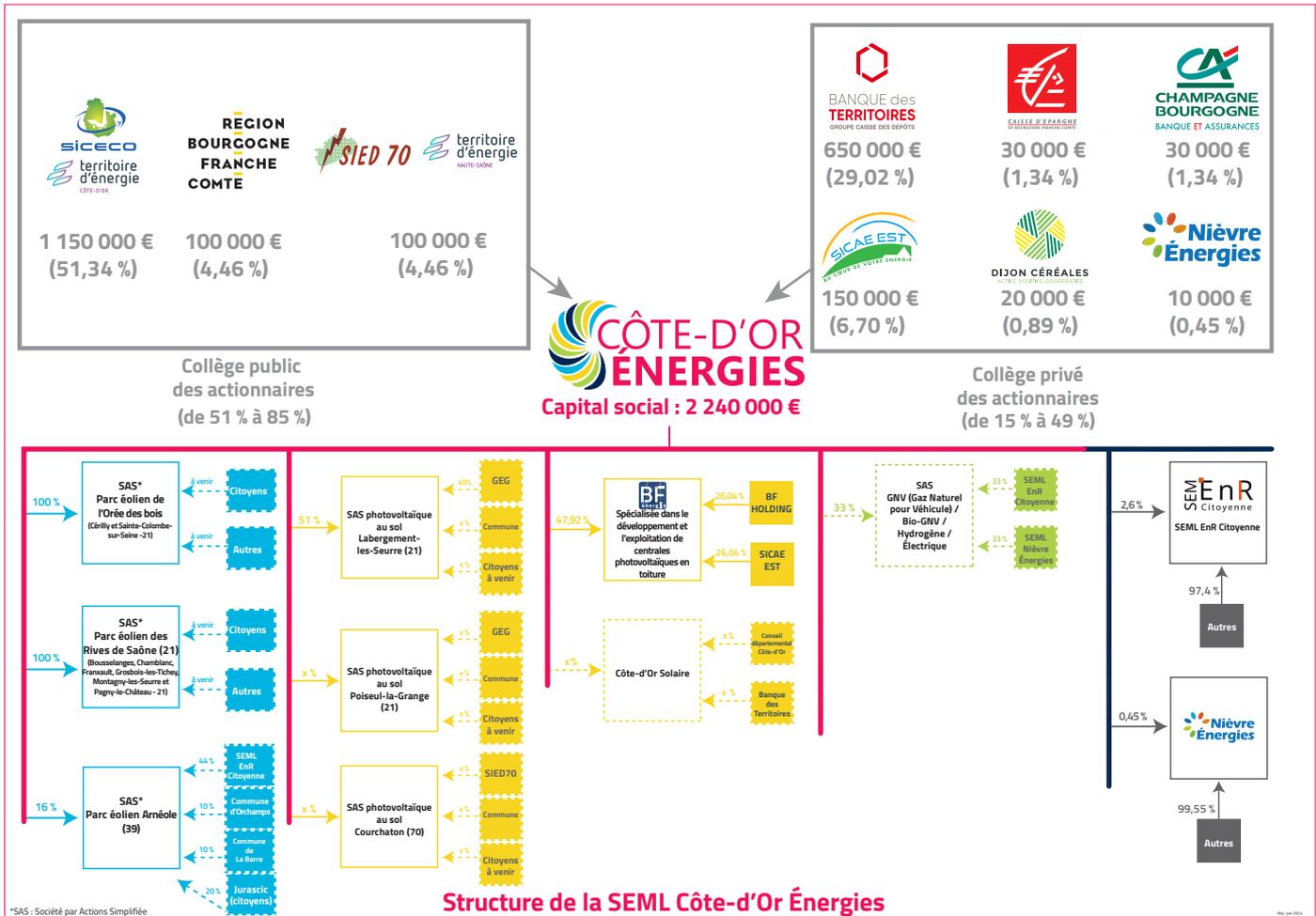
Elle propose un modèle économique qui fait le choix de valoriser des ressources locales et renouvelables

tout en reversant les bénéfices au territoire. Entreprise privée issue d'un partenariat entre des acteurs publics et privés, elle combine les points forts de ces deux mondes : recherche de l'intérêt général (activités et bénéfices générés au profit des habitants), recherche de la cohésion entre les intérêts d'un projet et les besoins du territoire (construction d'un bouquet énergétique adapté aux ressources et aux besoins du territoire), recherche de l'innovation et de la performance. Les projets de la SEML sont ainsi conditionnés à la politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment les élus municipaux, et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique.

La SEML Côte-d'Or Énergies permet de renforcer l'appropriation

des projets en assurant une concertation de chacun des acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, habitants. Tous peuvent ainsi s'investir dans l'avenir énergétique de leur territoire. Cette méthode, qui fait la part belle à l'échange et à la transparence, assure une meilleure acceptabilité des projets. La structuration de la SEML lui permet de créer des filiales et offre la possibilité aux collectivités, aux acteurs privés concernés et aux citoyens de participer financièrement aux projets en devenant actionnaires. Ainsi, ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire. Outil d'investissement et de développement de projets de grande ampleur, elle participe à l'émergence d'une filière créatrice d'emplois et de retombées économiques locaux.

Une mission pour développer les énergies renouvelables



Carte d'identité

pour rencontrer le Conseil d'administration

4 Conseils d'administration et 1 Assemblée générale Ordinaire ont eu lieu en 2023.

En juin, le Conseil d'administration (CA) donne son accord pour lancer un audit juridique et financier. Le cabinet Esclat Conseil est retenu pour réaliser cette mission et rend ses conclusions lors du CA d'octobre. Les projets de la SEML sont cohérents et le besoin en financement est estimé à 8 millions de capitaux propres sur les prochaines années.

Le 12 octobre,

le Conseil d'administration renouvelle le mandat de Jean-Michel Jeannin en tant que Directeur de la SEML.

Le 4 décembre,

le Conseil d'administration approuve la nomination provisoire de Francis Viennet à la place d'Eric Klingler en tant que représentant de la Caisse d'épargne de Bourgogne-Franche-Comté. Une future AGO en 2024 aura la charge de ratifier cette décision.

4

Composition du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet
Président
(Président du SICECO)



Christine Seguin-Voye
(SICECO)



Luc Baudry
(SICECO)



Bruno Bethenod
(SICECO)



Claude Fontaine
(SICECO)



Pascal Grappin
(SICECO)



Jean-Noël Mory
(SICECO)



Stéphanie Modde
(Conseil régional)



Pascal Gavazzi
(SIED 70)



Sophie Diemunsch
(Banque des Territoires)



Christian Euler
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet
(SICAE EST)



Eric Klingler
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst
(Crédit Agricole)

Le 2 octobre

Cyril Chapeleau est le premier salarié recruté par la SEML. Il occupe le poste de Chargé de projets énergies renouvelables.

Le 22 juin, le Conseil d'Administration apprend le rachat de l'installateur O'sitoit, partenaire de la filiale BF énergie chargée de construire les centrales en toitures (voir page 12). C'est Solewa, filiale solaire de Butagaz, qui s'est positionnée pour racheter l'installateur. La mission de suivi administratif et financier, jusqu'alors réalisée par O'sitoit, incombera à la SEML à partir de septembre 2024.

En fin d'année, les filiales de la SEML, les SAS Parc des Roches Bleues et Parc éolien Les Lavières adhèrent au groupement régional d'achats d'énergie porté par les syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté. Cette adhésion anticipe la souscription éventuelle d'un contrat d'électricité en cas de portage direct d'un projet d'énergies renouvelables par la SEML. La SEML pourra alors bénéficier, si besoin, de la

force du groupement pour ses futurs contrats de fourniture d'électricité du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La SEML Côte-d'Or Énergies, en partenariat avec les autres SEML régionales (Nièvre Énergies, Saône-et-Loire Énergies Renouvelables et SEML EnR Citoyenne) et GEG ENeR, réfléchit à la constitution d'une structure permettant de déployer des stations multi-énergies GNV-bioGNV, hydrogène et électrique dans la Région.

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML

Projet éolien L'Orée des bois

En plein cœur du pays châillonnais, le Préfet a autorisé (sous réserve des recours) le projet pour la construction de :

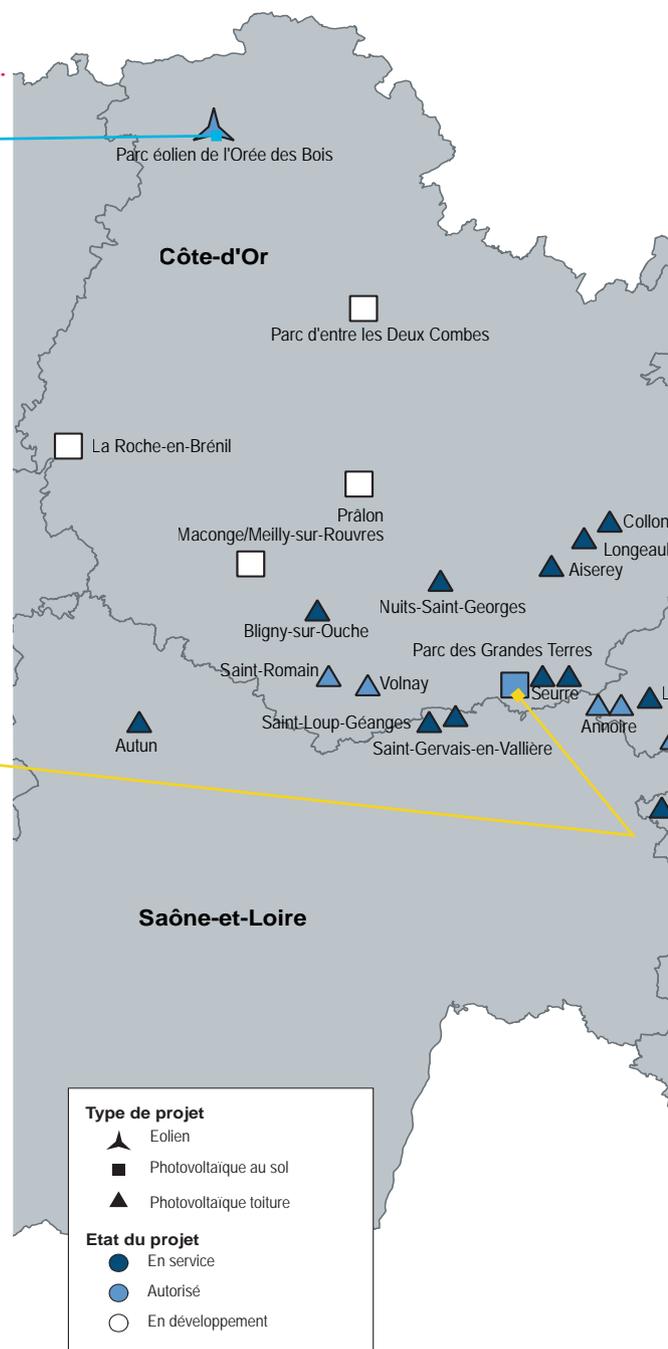
- 4 éoliennes d'une hauteur de 200 mètres en bout de pale
- 18 MW de puissance pour la totalité du parc soit 38,8 GWh de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de 17 470 foyers (hors chauffage)
- 18 600 t /an de CO₂ émis en moins
- Environ 220 000 € par an reversés aux collectivités

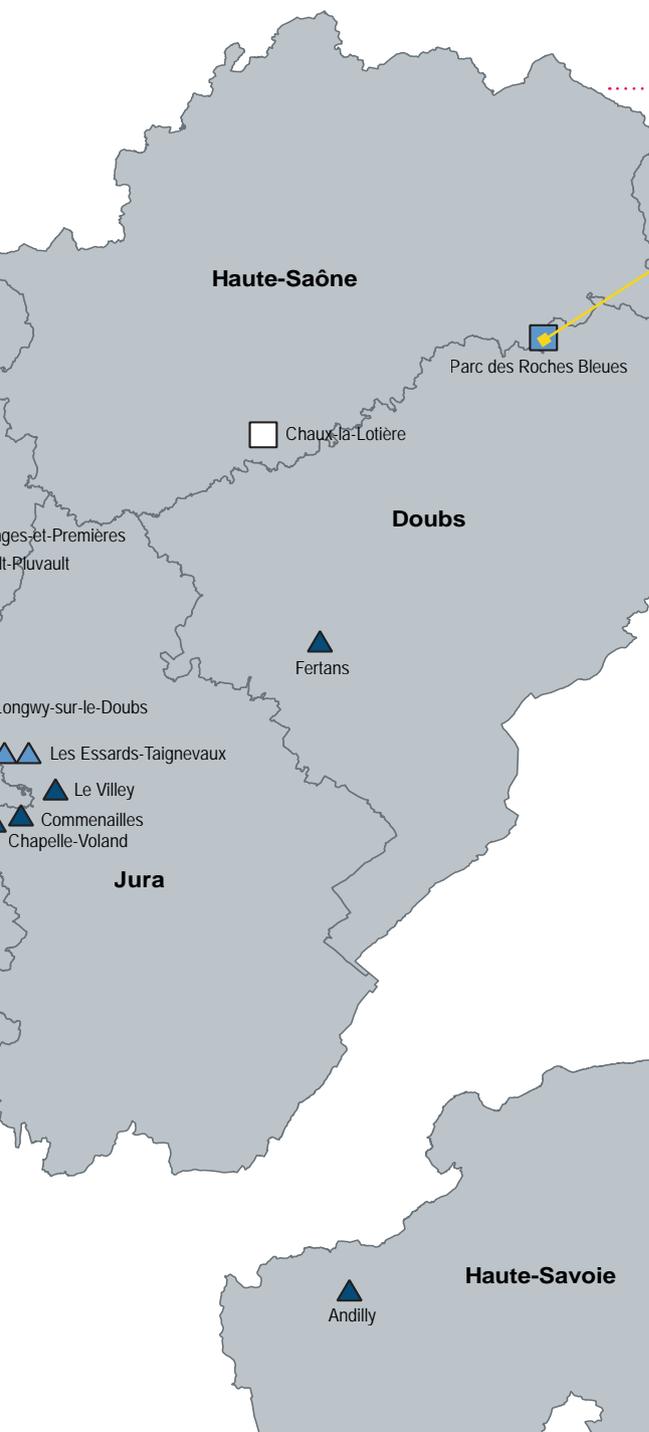
Projet parc photovoltaïque des Grandes terres

Exploité de 2012 à 2015, le site de concassage de Labergement-lès-Seurre est considéré comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol est envisageable.

Au cœur du projet :

- Une puissance totale de 4,9 MWC
 - 5,8 GWh de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de 2 612 foyers (hors chauffage)
 - 2 820 t /an de CO₂ émis en moins*
- + Minimisation de l'emprise au sol
- + Adaptation des fondations au type de sol





Projet parc photovoltaïque les Roches Bleues

Exploitée de janvier 1988 à juin 2021, la carrière de Courchaton est considérée comme un terrain « dégradé » sur lequel l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol est envisageable.

Au cœur du projet :

- Une puissance totale de 4 MWc
 - 4,72 GWh de production annuelle estimée soit la consommation électrique annuelle de 2 126 foyers (hors chauffage)
 - 2 265 t /an de CO₂ émis en moins*
- + Minimisation de l'emprise au sol
- + Adaptation des fondations au type de sol

Éolien

Pour utiliser le souffle du vent

Parc éolien de l'Orée des bois : coup d'accélération avec l'obtention de l'autorisation préfectorale partielle

Le 29 novembre, après plus de 2 ans d'instruction, le préfet de la Côte-d'Or a signé un arrêté autorisant partiellement le projet éolien de l'Orée des Bois. Cette décision intervient suite à la traditionnelle enquête publique menée du 29 mars au 2 mai. 240 personnes ont pu exprimer leurs avis, leurs observations, leurs propositions et leurs contre-propositions et la commission d'enquête a tenu 6 permanences. Le projet finalement accordé par les services de l'État est composé de 4 éoliennes et d'1 poste de livraison électrique, situés sur la commune de Cérilly. Par rapport au projet initial, les deux éoliennes situées sur la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine sont supprimées. En effet, prévues dans le périmètre du Parc National de Forêts, ce dernier avait émis un avis défavorable, bien qu'une telle activité ne soit pas interdite dans l'aire optimale d'adhésion et impossible en cœur de parc.

Des retombées locales positives

Grâce à ce projet, le Châtillonnais apporte une nouvelle contribution au développement des énergies renouvelables permettant de rattraper le retard pris au regard de la réalité du mix-énergétique national. Le projet permettra aussi de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...). De plus, les actionnaires publics et privés de la SEML Côte-d'Or Énergies étant locaux (le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne Franche-Comté...), les retombées de l'investissement profiteront au territoire.

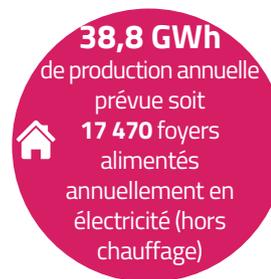
Photomontage n°11, depuis la D118, en sortie sud de Cérilly © Bureau d'études Jacquel & Chatillon
Éoliennes E5 et E6 supprimées du projet

Des mesures écologiques liées à la mise en œuvre du projet

Au-delà du suivi écologique réglementaire réalisé pendant le chantier et lorsque le parc sera en service, plusieurs mesures visent à compenser l'impact du parc éolien sur son environnement : par exemple, plantation d'arbres pour compenser la perte d'habitats engendrée par le défrichement (3,49 hectares) et bourse aux arbres pour les fermes et communes les plus proches du projet.



En chiffres : le projet éolien de la SEML Côte-d'Or Énergies



Du côté des Rives de Saône

Suite à l'avis de la DGAC, devenu défavorable juste après le dépôt de la demande d'autorisation en octobre 2022 (elle avait donné un avis favorable pour le périmètre de l'étude en 2017), qui estime que la présence des machines n'est plus compatible avec les nouvelles procédures d'approche de l'aérodrome de Dole, la Préfecture a formulé un arrêté de rejet. La SEML a décidé de faire appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon. Le 29 septembre, le Préfet indique que d'autres enjeux, en plus de celui de l'aérodrome, remettent en cause le projet. Il invite la SEML à « revoir sa copie » avec un nouveau dépôt de demande d'autorisation environnementale.

Cette situation est regrettable dans la mesure où la DGAC était prête à adapter la hauteur du plancher sécurité de la procédure d'approche des avions.

Du côté des monts jurassiens

Concernant le parc d'Arnéole,

projet développé conjointement avec la SEM EnR Citoyenne, la SEML avait déjà estimé en 2022 le gisement en vent trop faible pour satisfaire l'économie du projet. Les administrateurs avaient décidé d'arrêter le co-financement des études de développement tandis que la SEM EnR Citoyenne continuait. Un retour d'analyse d'une société experte en aéronautique indique la faible probabilité de l'acceptation par l'Armée d'une élévation du plafond aéronautique nécessaire à la rentabilité du projet. La SEML décide de se retirer du projet.

Du côté du projet éolien CE Sainte Appolline « Entre Saône et Salon »

La SEML réfléchit à l'opportunité d'acheter ce parc situé en Haute-Saône en partenariat avec le SIED70, territoire d'énergie de la Haute-Saône, Jurassic et 4 communes. Elle est en attente de données financières complémentaires de la part du développeur Total énergies afin de pouvoir continuer son analyse juridique, financière et technique.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Réception des autorisations et préparation de la construction de deux centrales photovoltaïques au sol

Suite aux enquêtes publiques, les permis de construire pour le parc photovoltaïque des Roches Bleues (Courchaton - 70) et pour celui des Grandes Terres (Labergement-lès-Seurre - 21) ont été accordés, respectivement le 23 mai et le 3 juillet.

Chaque centrale est lauréate de l'appel d'offre de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) ce qui lui permet d'avoir un tarif de vente sur 20 ans. Les constructions devraient démarrer en septembre 2024 pour une mise en service entre le printemps et l'automne 2025.

Centrales photovoltaïques au sol

7 projets fin 2023

45 MWc de puissance à installer

40 millions d'euros d'investissement à réaliser

Environ 23 580 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

10



Lieu d'implantation du Parc photovoltaïque des Roches Bleues - Courchaton (71) ©Egrega

Une permanence pour informer

Le 2 décembre, la SEML a organisé une permanence publique à Chaux-la-Lotière afin de présenter les projets aux habitants.

Au programme : explications sur l'énergie photovoltaïque, présentation du projet et de son implantation, réponses aux questions des habitants.



Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

Poursuite du développement des autres centrales photovoltaïques au sol

- Le parc photovoltaïque d'Entre les Deux Combes à Poiseul-la-Grange (21) en co-développement avec GEG ENeR (filiale de développement d'énergies renouvelables de Gaz Électricité de Grenoble, elle-même une SEML issue de la ville et de la métropole de Grenoble) : l'ouverture de l'enquête publique est prévue au printemps 2024 pour ce projet d'une puissance estimée à 3,8 MWc et situé sur un site communal dégradé de 5 hectares.
- Le parc photovoltaïque du Toit du Monde Occidental à Meilly-sur-Rouvres et Maconge (21) en co-développement avec GEG ENeR et la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche : l'étude d'impact est en cours de finalisation pour un dépôt du permis de construire au premier trimestre 2024. Le projet, situé sur 19 hectares de délaissés d'aérodrome, totalisera une puissance estimée de 21 MWc.
- Le Parc photovoltaïque de Pralanum à Prâlon (21) en co-développement avec Enercoop et la commune : l'étude d'impact est en cours de finalisation pour un dépôt du permis de construire au troisième trimestre 2024. Le projet, situé sur 7 hectares de landes anciennement pâturées les quatre mois de l'hiver uniquement, totalisera une puissance estimée de 4,5 MWc.

Lancement du développement de 2 nouvelles centrales photovoltaïques au sol

- À Chaux-la-Lotière (70) : projet situé sur 6 hectares de friches appartenant à la commune, en co-développement avec le SIED 70, territoire d'énergie Haute-Saône avec une participation de la communauté de communes et de deux communes.
- À La Roche-en-Brenil (21) : projet situé sur 4 hectares en site dégradé (ancienne scierie) et friche appartenant à la communauté de communes Saulieu-Morvan, en co-développement avec GEG ENeR, la communauté de communes et la commune.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

La SEML poursuit le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture. Sa filiale BF Énergie devrait, à terme, disposer d'un portefeuille de 20 centrales permettant d'alimenter en électricité 1 200 foyers (hors chauffage).

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, à travers son « Grand plan solaire », ambitionne de développer des centrales photovoltaïques en toiture sur son patrimoine et sur celui d'autres partenaires comme les communes ou le SDIS. En 2023, la SEML et le Département, aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations, ont donc réfléchi à la constitution d'une société chargée de cette mission. Le potentiel de production est de 5 MWc à construire sur 5 ans (2024 - 2028). Le besoin d'investissement est d'environ 6 millions d'euros, dont 1,2 million d'euros sur fonds propres.

12



Centrale photovoltaïque sur le toit d'un hangar communal à Saint-Romain ©O'Sitoit

Centrales photovoltaïques toitures

20 projets dont 16 en fonctionnement fin 2021

1 723 kWc de puissance en service

3,8 millions d'euros d'investissement

Environ 780 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

Les chiffres pour faire les comptes

La SEML investit dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables participant à la transition énergétique. La SEML a un portefeuille de projets important en développement et aura un besoin de financement de 8 millions d'euros en capitaux propres sur les prochaines années. Elle prévoit une augmentation de capital pour 2025.

511 986 € disponibles au 1^{er} janvier 2023

- 1 181 225 €
de dépenses



+ 606 116 €
de recettes



13

dont

dont

- 89 268 €

d'études pour le développement de projets éoliens



- 275 051 €

d'études pour le développement de projets photovoltaïques



- 241 129 €

de fonctionnement

+ 22 721 €

de remboursement de TVA

+ 21 961 €

d'intérêts CCA (BF énergie et SAS Parc des Roches Bleues)

152 572 € disponibles au 31 décembre 2023

SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 240 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr